

Public

- Personnel responsable de la collecte et du tri des déchets dangereux en déchetterie
- Personnel responsable de la mise en place du tri des déchets, de la mise en place des emballages de conditionnement de déchets dangereux en déchetterie
- Personnel responsable de la rédaction des documents de transport de déchets dangereux
- Personnel responsable de la mise en place du contrôle des véhicules expédiant des déchets dangereux en déchetterie

Prérequis

- Sans objet

Modalités d'admission

- Aucune en dehors des prérequis

Durée

- 7 heures

Effectif

- Maximum réglementaire : 10 participants

Modalités et méthodes pédagogiques

- Présentiel
- En langue française
- Alternance de séances de face à face, simulation, exercices pratiques, ...

Qualité des formateurs

- Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

Documents remis

- Attestation de formation

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Nous contacter

www.aftral.com
0809 908 908



CONDITIONNEMENT ET EXPEDITION DE DECHETS DANGEREUX ISSUS DE DECHETTERIES

Objectifs généraux

- ◆ Décrire les dangers présentés par les déchets dangereux
- ◆ Identifier un déchet dangereux
- ◆ Savoir trier les déchets dans les conditionnements associés
- ◆ Savoir mettre en place les emballages appropriés selon l'ADR et l'arrêté TMD pour chaque déchet dangereux
- ◆ Savoir rédiger les documents de transport de matières dangereuses
- ◆ Savoir mettre en place les contrôles réglementaires des véhicules
- ◆ Mettre en œuvre les mesures à prendre en cas d'accident

Les plus de la formation



- ◆ Des supports digitaux adaptés à l'activité de tri des déchets dangereux en déchetterie
- ◆ Des moyens matériels performants et innovants
- ◆ Une formation active et interactive avec des cas pratiques
- ◆ Remise d'une documentation complète et ciblée

Mode d'évaluation des acquis

- ◆ Evaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation
- ◆ Evaluation finale optionnelle

Validation

- ◆ Attestation de formation selon le chapitre 1.3 de l'ADR
- ◆ Sans niveau spécifique
- ◆ Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet
- ◆ Code RNCP/RS : Non inscrit
- ◆ Certificateur: Sans objet
- ◆ Code Certif Info : Non éligible

Agrément

- ◆ Sans objet

PROGRAMME

N° SEQUENCE		DUREE
0	Identifier les objectifs et étapes de la formation	/
- Vérification du respect des prérequis - Présentation du centre, de l'équipe pédagogique et des moyens matériels - Présentation de la formation - Modalités pratiques - Tour de table		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
		Salle équipée d'un ensemble multimédia

N° SEQUENCE	OBJECTIF	DUREE
1	Décrire les risques présentés par les déchets dangereux Identifier les déchets dangereux, savoir les trier et les conditionner dans les emballages associés Mettre en œuvre les mesures à prendre en cas d'accident	Durée variable en fonction des besoins des participants
- Contexte réglementaire (ADR / Arrêté TMD / Code de l'Environnement) - Sensibilisation aux risques chimiques - Dangers des déchets dangereux (inflammable, comburant, corrosif et dangereux pour l'environnement...) - Réalisation des expériences (inflammables et corrosifs) ou vidéos sur les risques des matières dangereuses - Incompatibilités - Classification des matières dangereuses - Classification ADR - Cas particulier des déchetteries exploitées par une collectivité territoriale : - Déchets Identifiés - Déchets Non Identifiés - Les prescriptions des emballages – Tri des déchets dangereux - Homologation des emballages autorisés - Choix des emballages selon le type de déchet : - Aérosol, batteries, emballages vides, piles/batteries au lithium - Cas particulier : emballage de déchetteries exploitées par une collectivité territoriale (déchet identifié ou non) - Etiquetage / Marquage des colis : - Règles générales - Cas particulier : emballage de déchetterie exploitées par une collectivité territoriale (déchet identifié ou non) + procédure de tri - Suremballages - Quizz - Exemption partielle du 1.1.3.6 : Principe - Formations : 1.3, conducteur - Documents de bord (notion) - Bordereau de Suivi des Déchets : description détaillée des mentions obligatoires - Consignes écrites selon l'ADR - Document d'identification - Déclaration d'activité de transport - Expédition : Chargement, équipement des véhicules, signalisation des véhicules - Contrôle des unités de transport - Interdictions de chargement en commun - Limitations en quantités transportées - Signalisation / Placardage - Equipements - Agrément		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES
		Salle équipée d'un ensemble multimédia Ressources pédagogiques

▪ Optionnel : Cas de l'amiante ▪ Responsabilités/Sanctions ▪ Accident / incident : - Exemple d'incident - EPC/EPI - Que faire en cas d'accident ▪ Règles de circulation / stationnement / tunnels (Notions) ▪ Sécurité ▪ Exercices pratiques - Reconnaissance des emballages en déchetterie	
--	--

N° SEQUENCE		DUREE
2	Dresser le bilan et la synthèse de la formation	/
▪ Bilan de la formation ▪ Synthèse du stage ▪ Evaluation de satisfaction		MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES Salle équipée d'un ensemble multimédia